



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-039

1-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le vingt-deux avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Christophe GAS donne procuration à Dominique PASQUIER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

- Travaux de voirie 2025-2026 : l'entreprise EIFFAGE route à Saint-Jean d'Herminie a été retenue pour le montant suivant : bon de commande type d'un montant de 268 388.00 € H.T., détail quantitatif d'un montant de 734 975.00 € H.T.

Le Maire,
Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 30/04/2025
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-040
7-10

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le vingt-deux avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN
Christophe GAS donne procuration à Dominique PASQUIER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Vu l'avis de la commission en date du 8 avril 2025,
Martine Gratton, adjointe, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour la distribution des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Désignation du tarif	Lieu de domicile de l'enfant (par repas, en €)		
	Les Lucs-sur-Boulogne	Beaufou	Autres Communes
Régulier	4.45	4.70	5.00
- 25% régulier*	3.34	3.53	3.75
Temporaire Régulier	5.05	5.25	5.65
- 25% temporaire régulier*	3.79	3.94	4.24
Occasionnel	6.25	6.50	6.85
- 25% Occasionnel*	4.69	4.88	5.14

*-25% applicable uniquement à partir du 3^{ème} enfant

Il est retenu 1 jour de carence par absence et par semaine (pas de carence si la famille a prévenu une semaine avant l'absence).

Adulte (par repas, en €)	7.45
--------------------------	------

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2025

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger Gaborieau
Date de signature : 30/04/2025
Qualité : Maire des Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-041
7-10

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le vingt-deux avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN
Christophe GAS donne procuration à Dominique PASQUIER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Restaurant scolaire : nouvelle convention de prestations avec la société PINTO SERVICES

Martine GRATTON, adjointe, propose la signature d'une nouvelle convention avec la société PINTO SERVICES (Antoine Pinto Silva, actuellement cuisinier) pour la confection des repas, la surveillance des élèves, l'entretien des locaux au restaurant scolaire municipal à compter du lundi 1^{er} mai 2025.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention avec la société PINTO SERVICES pour la confection des repas, la surveillance des élèves, l'entretien des locaux au restaurant scolaire municipal à compter du lundi 1^{er} mai 2025.**

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 30/04/2025
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-042

8-8

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le vingt-deux avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Christophe GAS donne procuration à Dominique PASQUIER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département de la Vendée

Michel Martin, adjoint, propose la signature d'une convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département de la Vendée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 : suivi des installations du système d'assainissement notamment les rejets de la station d'épuration ainsi que la rédaction des rapports correspondants (voir projet de convention). Le coût s'élève à 1 538.18 € pour l'année 2025.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département de la Vendée**

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 30/04/2025
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-043

8-4

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le vingt-deux avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Christophe GAS donne procuration à Dominique PASQUIER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Projet de convention d'implantation d'un panneau Totem « point de départ de randonnée » avec la communauté de communes Vie et Boulogne

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'occupation du domaine public ou privé de la commune par un panneau totem au départ d'itinéraires de randonnée, dans le cadre du projet d'harmonisation de la signalétique touristique et du développement de l'attractivité du territoire.

L'emplacement retenu est défini en annexe à la présente convention. Cette annexe pourra être mise à jour par voie d'avenant, signée par les deux parties.

Considérant que :

- La promotion des itinéraires de randonnées pédestres et vélo et du patrimoine naturel du territoire par la mise en valeur et la sensibilisation à la biodiversité fait partie des missions de l'Office de Tourisme Vie et Boulogne, service de la Communauté de communes
- L'harmonisation de la signalétique touristique est inscrite dans la stratégie de développement touristique
- L'amélioration de l'expérience des randonneurs passe par l'installation de panneaux totems « point de départ de randonnée »
- La sensibilisation des usagers à la biodiversité passe aussi par de la médiation faisant partie intégrante du projet
- L'installation de totem constitue une occupation du domaine public ou privé communal nécessitant la conclusion d'une convention
- Le (ou les) emplacement(s) mis à disposition dans le cadre de cette convention, sera exclusivement affecté à cette fin

La Communauté de communes est propriétaire des panneaux positionnés sur des parcelles communales. La commune confère dans ce cas à la Communauté de communes un droit de passage et une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public ou privé, à titre gratuit, pendant toute la durée de la présente convention pour permettre l'installation, la maintenance et le renouvellement éventuel des totems.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la mission**

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 30/04/2025
Qualité : Maire des
Luçs-sur-Boulogne